

# Formulaire d'adhésion ASSOCIATION Union SkateBoard 2022/2023

NOM:	PRENOM:	
Date de naissance: //		
(OBLIGATOIRE):		N°
Téléphone FIXE:	Portable:	·
<u>Tarifs a</u>	adhésion à l'USB valable jusqu'au 0	1/09/2023 :
	-13ans = 35€	
	+13ans = 50€	
Règlement à effectuer <i>par che</i>	<u>èque uniquement</u> à l'ordre de :	
	UNION SKATEBOARD Associ	<u>ation</u>
Les dossiers d'inscription sont à Shifty Boardshop, avec les éléme	rapporter à un des membres du burea ents ci-dessous :	au, à l'accueil du Skatepark ou chez
<ul><li>✓ Le présent document</li><li>✓ Pour les mineurs, la s</li></ul>	t, daté et signé, signature et l'accord écrit des parents :	sont obligatoires,
ATTENTION: Aucune inscriptio	on ne sera prise s'il manque un des élé	ments demandés.
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ne pièce d'identité te sera demandée ofiter de ta remise de 10% sur le matér <b>00 DIJON</b>	•
Pour les majeurs, acceptes-tu d'é	être responsable de session? OUI NON	N
du règlement intérieur de l'assoc	nements portés sur ce document sont ciation. » , le	·
<u>Signature</u> :		

USB n'est pas un CLUB mais une association loi 1901, les bénévoles seront les bienvenus pour organiser des événements et faire vivre l'asso...Si tu veux que ça bouge au niveau skate dans le coin, ça ne tient qu'à toi...



Association Union SkateBoard 25, Boulevard des Bourroches 21000 DIJON

## Règlement intérieur Union SkateBoard

## **Article 1: Lieux**

L'adhésion à l'association Union Skateboard donne l'accès gratuitement au skatepark de Dijon lors des séances associatives les mardis de 18h00 à 21h00 et les vendredis de 19h00 à 21h00, à l'adresse suivante :

## Skatepark de Dijon 2, rue du Général Délaborde 21000 DIJON

#### Article 2: Modalité d'accès

Le Skatepark est en accès gratuit sur présentation de votre carte d'identité lors des séances dédiées. Cependant, l'accès au site peut être limité à l'occasion de manifestations particulières. Seule, la Ville de Dijon est habilitée à attribuer la mise à disposition du site.

L'Association Union SkateBoard décline toute responsabilité due à un manque de discipline ou à un événement naturel pouvant intervenir pendant l'utilisation du site ainsi qu'en cas d'accident consécutif à la pratique sportive et en cas de vol ou disparition sur le site d'effets personnels. A ce titre, le Skatepark met à votre disposition des vestiaires.

Les utilisateurs seront tenus pour responsables des dommages causés par leur faute aux installations. Les dégradations, de toute nature, donneront lieu à remboursement de la part des responsables légaux ou de leurs parents pour les mineurs.

La présence d'un responsable de session au minimum est obligatoire sur le site afin de pouvoir prévenir les secours en cas d'accident.

### Article 3: Règles de conduite

Les utilisateurs ne doivent pas troubler la tranquillité publique - tout tapage est interdit. Ils doivent maintenir le lieu propre.

L'introduction de boissons alcoolisées, de denrées alimentaires et de tabac est interdite sur le site et dans les environs immédiats.

Les utilisateurs s'engagent à adopter un comportement prudent et respectueux vis-à-vis d'autrui (**Traversée de l'anneau bleu**, attente d'espace libre pour s'élancer,...).

« Le port d'un casque de protections homologué est obligatoire sur l'ensemble des aires d'évolution, modules, pistes d'initiation compris » art 2.4 du règlement intérieur du Skatepark.

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition.

USB n'est pas un CLUB mais une association loi 1901, les bénévoles seront les bienvenus pour organiser des événements et faire vivre l'asso...Si tu veux que ça bouge au niveau skate dans le coin, ça ne tient qu'à toi...